

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL BEILLA Emilie

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

6 - OBJET : CESSIION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU VILLAGE DE LIMBERTES – SUITE À ENQUETE PUBLIQUE.

Madame Camille THUILE et Monsieur Edouard REY viennent d'acquérir une maison d'habitation, grange et jardin au village de LIMBERTES : parcelles section C n°16,17,18, 19, 20 et 24, au milieu desquels se trouve un morceau de domaine public.

En date du 17 avril 2023, Madame Camille THUILE et Monsieur Edouard REY ont fait connaître leur souhait d'acquérir cette partie du domaine public communal de 82 m² environ.

Le Conseil Municipal a délibéré le 27 avril 2023 sur le principe de cession de cette partie du domaine public communal et a convenu du lancement de la procédure d'enquête publique, obligatoire pour le déclassement d'une partie du domaine public communal en domaine privé communal en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 07 août 2023 au 22 août 2023. Le Commissaire enquêteur, Monsieur Michel VIEILLEDENT, inscrit sur la liste annuelle 2023 d'aptitude des commissaires enquêteurs du département de la Lozère, a rendu ses conclusions et avis motivés en date du 01 septembre 2023.

Monsieur Michel VIEILLEDENT a donné un avis favorable au projet de cession de cette partie du domaine public communal de 82 m² au profit de Madame THUILE et Monsieur REY, sur le village de LIMBERTES sans réserve.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis et les préconisations du commissaire enquêteur. Suite à cet exposé, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE le déclassement de la partie concernée ;
- DONNE un avis favorable au principe de cession d'une partie de terrain devenue du domaine privé communal au village de LIMBERTES ;
- ETABLIT à 10 €/m² le prix de vente ;



- RAPPELLE que le bornage devra être réalisé par un géomètre et en présence d'un représentant de la mairie, les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de l'étude notariale de Saint-Chély-d'Apcher, les frais étant à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire aux démarches nécessaires pour l'avancement de ce projet.

Le Maire,

Samuel SOULIER

